

(cf. guide Affelnet-Lycée - courant avril)

Le module AFFELMAP intégré à l'application Affelnet-Lycée permet de saisir les vœux dans le cadre :

- **d'un déménagement hors de l'académie de Créteil** : avant d'entamer la procédure, il convient de s'assurer de la date d'emménagement sur une autre académie.

Les modalités concernant les académies sont différentes. Il est important de se reporter aux procédures et calendrier de l'académie concernée et si besoin de prendre contact avec elle. **Le SAIO de l'académie de Créteil ne dispose pas de ces informations.**



- **d'une mobilité inter-académique** (cf. annexe 8-1 / 8-2)

Certaines formations professionnelles ou technologiques rares ne sont pas offertes dans toutes les académies franciliennes. D'autres, implantées dans chacune des académies sont parfois difficilement accessibles aux élèves. Il est alors plus aisé de se rendre dans l'académie voisine.

Pour ces raisons, les trois académies d'Ile-de-France ouvrent certaines formations aux élèves des deux autres académies (formations interacadémiques).

Il est conseillé aux élèves de l'académie de Créteil de formuler au moins 1 vœu sur l'académie de Créteil.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Demande d'accès à AFFELMAP

- Se connecter directement à AFFELMAP : <http://AFFELMAP.orion.education.fr/>
- Cliquer sur l'académie souhaitée
- Remplir le formulaire de demande d'accès en ligne en vue d'obtenir un mot de passe de connexion. Dès que la demande d'accès est validée, un mot de passe est envoyé automatiquement, il permet de se connecter et de saisir des vœux sur l'application Affelnet-Lycée de l'académie d'accueil.

Ce mot de passe doit être conservé. Il sera nécessaire pour la consultation des résultats.



Les dates des résultats peuvent varier d'une académie à une autre.

Saisie sur l'application Affelmap de l'académie d'accueil

- Saisie du ou des vœux liés à l'emménagement ou du ou des vœux inter-académiques

cf.
calendrier
de
l'académie
d'accueil

Saisie sur Affelnet-Lycée de Créteil d'un vœu de recensement unique

- En plus de la saisie AFFELMAP, il est obligatoire de saisir dans Affelnet-Lycée Créteil, un vœu de recensement **unique** :
 - Déménagement :
 - VR01 : déménagements
 - Mobilité inter-académique :
 - VR06 : formation inter-académique Ile-de-France

du 07 mai
au 11 juin

Impression du relevé informatisé de saisie

- Transmission aux représentants légaux de la fiche récapitulative de saisie des vœux pour **signature obligatoire**. Un exemplaire doit être conservé. En cas de recours, celui-ci peut vous être demandé.

Après la
saisie

Envoi du dossier d'affectation (procédure spécifique au déménagement)

- Prendre contact avec les services de la DSDEN du département d'emménagement pour connaître les modalités particulières et obtenir la liste des pièces justificatives à fournir.
- Envoi du dossier d'affectation, **uniquement à la DSDEN d'accueil**, accompagné du relevé de saisie informatique des vœux (signé par les représentants légaux) et des pièces justificatives.

cf.
calendrier
de
l'académie
d'accueil

Pour information, les pièces suivantes sont généralement requises :

- une copie d'un justificatif de résidence principale au nom du ou des représentant (s) légal (aux) (**hors facture téléphonique**)
- une copie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance
- le cas échéant, si les représentants légaux sont divorcés, le jugement justifiant de la garde de l'élève
- une copie des derniers bulletins trimestriels de l'année en cours



Pour les académies n'autorisant pas la saisie de certains vœux via AFFELMAP, contacter directement le SAIO de l'académie concernée pour connaître leurs modalités d'affectation.

CAS PARTICULIER DES FORMATIONS INTER-ACADEMIQUES SOUMISES A PASSPRO

Certaines formations ouvertes à l'inter-académique sont soumises à des entretiens d'information.

Pour inscrire un élève souhaitant postuler sur une formation Passpro à Paris et/ou Versailles, il est impératif de remplir le formulaire en ligne du site de l'académie d'accueil, de suivre la procédure et le calendrier de l'académie :

- Pour une demande sur Paris : <http://www.ac-paris.fr/portail/passpro>
- Pour une demande sur Versailles : <http://www.ac-versailles.fr/public/passpro>